

*Chrysologue.* — Qu'importe le nom, si la chose s'y trouve ? Appelez le Purgatoire, un lieu d'expiation, de purification, nulle objection ; or je vais vous démontrer que ce lieu existe, quelque soit le nom que vous lui donniez.

10. Nous lisons au livre des Machabées dans la Bible, que Judas Machabée envoya à Jérusalem douze mille drachmes, afin d'offrir un sacrifice pour ceux qui avaient succombé. " Car, dit l'écrivain sacré, c'est une sainte et salutaire pensée de prier pour les morts. " (2 livr. des Mach. 3). Si le sort de l'âme est irrévocablement fixé au sortir de ce monde, sans aucun intermédiaire entre le Ciel et l'enfer, comment la pensée de prier pour les morts pourrait-elle être sainte et salutaire ? Les saints dans le Ciel n'ont plus besoin de nos prières, et ces prières ne servent de rien non plus aux damnés dans l'enfer. Il y a donc un lieu mitoyen où l'âme doit se purifier avant d'entrer dans le Paradis. Mais ce sont là des textes de l'ancien testament ; je vais vous montrer maintenant que le nouveau testament est aussi en parfait accord avec cet enseignement.

Quelle est cette prison dont parle S. Mathieu, " de laquelle vous ne sortirez pas que vous n'ayiez payé jusqu'à la dernière obole ? " (S. Math. 5. 26.) Que veut dire S. Paul lorsqu'il parle de ceux qui seront sauvés *comme par le feu* ? (1 Epit. aux Cor. 12-15). Jésus-Christ dit aussi que les péchés contre le St. Esprit ne seront pardonnés ni dans ce monde ni dans l'autre. Il y a donc des péchés qui peuvent être pardonnés dans l'autre monde. Mais où ? Certainement ni dans le Ciel, ni dans l'enfer ; donc dans un lieu d'expiation, dans le Purgatoire. Saint Pierre disait aux Juifs (Act. 2. 24) : " Dieu a ressuscité son fils en le délivrant des peines de l'enfer, " c'est-à-dire en l'exemptant de toute peine après sa mort. Donc, certaines âmes après la mort peuvent être assujéties à certaines peines. Je pourrais vous citer une foule d'autres passages de la Ste. Ecriture où l'existence d'un lieu d'expiation dans l'autre vie est plus ou moins explicitement enseignée.

20. Mais j'ajoute que quand bien même l'Ecriture Sainte ne serait pas si précise à cet égard, la raison suffit pour démontrer qu'il en doit être ainsi. " La croyance au Purgatoire, disait de Maistre, est un dogme si plausible, qu'il s'empare, pour ainsi dire, du bon sens, et n'attend par la révélation. "

Mais vous voulez donc M. Taylor, qu'aussitôt après la mort, l'âme passe de suite au paradis ou à l'enfer ?